



Montreux, le 24 juillet 2025

Élection au Conseil communal de Montreux

La soussignée

Madame Rosu Fridez Rodica, née le 09.08.1970

candidate aux élections communales **du 7 mars 2021 à Montreux** sur la liste du parti

ML (Montreux Libre)

déclare accepter son élection au Conseil communal de Montreux en qualité de conseillère communale, ainsi que la loi sur l'exercice des droits politiques le prévoit (art. 84 al. 2, art. 108 al. 1 LEDP¹), à la suite de la démission du Conseil communal de

Monsieur Matthieu Burkhart, né le 09.05.1992

Cette élection peut faire l'objet d'un recours dans les trois jours (art. 174 al. 1 LEDP¹) dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ou, dans les autres cas, dès sa publication au pilier public de la Commune (art. 172 à 181 LEDP¹).

Prénom et nom Rodica Rosu Fridez

Date et signature 23 juillet 2025

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Lionel Moyard



La secrétaire

Céline Morier

¹ Loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 (LEDP) (BLV 160.01)